



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20240411-SC24_04_09-AR
Reçu le 17/04/2024
Publié le 17/04/2024

Sce concours - SC24-04-09

**ARRÊTÉ FIXANT LES CANDIDATS ADMIS A L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE
Session 2024**

Pour la spécialité « espaces naturels, espaces verts »

Madame La Présidente du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot, organise, en partenariat avec les Centres de Gestion de la FPT de l'Occitanie,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°2007-114 du 29 Janvier 2007, fixant les modalités d'organisation des examens professionnels prévus aux articles 11 et 26 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

VU le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

VU le décret n°2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

VU le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, pris pour application des dispositions de l'article 92 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, applicable notamment aux concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,

VU l'arrêté interministériel du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe en application de l'article 3 du décret n°2007-108 du 29 janvier 2007,

VU l'arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la fonction publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

CDGFPT du LOT
12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95
Courriel : contact@cdg46.fr
Site : www.cdg46.fr
Siret : 284 600 020 00028

Vu l'arrêté SC23-07-05 portant ouverture et organisation de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – Session 2024 pour la spécialité « espaces naturels, espaces verts »,

Vu l'arrêté SC23-12-12 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – session 2024,

VU l'arrêté n° SC24-01-01 fixant la liste des personnes susceptibles de participer aux jurys de concours et examens professionnels organisés par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot,

VU l'arrêté n° SC24-01-02 fixant l'organisation de l'épreuve écrite d'admissibilité ainsi que la composition du jury et les correcteurs de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - Session 2024,

VU l'arrêté n° SC24-02-07 modificatif fixant la composition du jury de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - Session 2024,

VU l'arrêté modificatif n° SC-24-01-03 fixant la liste des candidats admis à concourir à l'épreuve écrite d'admissibilité de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe – session 2024,

VU l'arrêté n° SC24-03-08 fixant les modalités d'organisation et les examinateurs de l'épreuve pratique d'admission de l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe - Session 2024,

VU le procès-verbal en date du 29/08/2023 pour le tirage au sort du représentant du personnel,

VU Le procès-verbal en date du 27/02/2024 fixant la liste des candidats admissibles,

VU le procès-verbal en date du 09/04/2024 fixant la liste des candidats admis,

VU la charte régionale Occitanie,

VU le règlement des concours et examens professionnels du Centre de Gestion du Lot,

ARRETE

Article 1 : Liste des candidats déclarés admis

La liste des candidats déclarés admis à l'examen professionnel d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe - session 2024 est établie par ordre alphabétique, ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Cette liste compte 56 candidats.

Article 2 : Publicité et exécution

La directrice du Centre de Gestion du Lot est chargée de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Madame La préfète du Lot au titre du contrôle de la légalité, aux Centres de Gestions ayant conventionnés, et affiché sur le site internet du Centre de Gestion du Lot (www.cdg46.fr).

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7; Téléphone : 05 65 73 57 57; Fax : 05 65 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

La présidente du Centre de
Gestion du Lot,



Madame Véronique ARNAUDET



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20240411-SC24_04_09-AR
Reçu le 17/04/2024
Publié le 17/04/2024

EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

SPECIALITE « ESPACES NATURELS ESPACES VERTS - SESSION 2024

Liste des candidats admis

Par ordre alphabétique et par option

Option : Bûcheron, élagueur

Nom	Prénom
DA SILVA	Mickael
ISSERT	Julien
MOGLIA	Romain
TAQUET	Romain

Option : Production de plantes : pépinières et plantes à massifs, floriculture

Nom	Prénom
ARBONIES	Clément
BASSO	Florent
BAUDET	Benoit
BERJEAUD	Matthieu
BESSE	Lucas
BIAUDIS	Judicaël
BONNAIRE	Pascal
BOUZERAND	Pierre
BOYER	Olivier
CHARMETANT	Remi
CLICHET	Kevin
COSTES	Matthieu
CUVELIER	Leeroy
DAVIAUX	Flavien
DE BORTOLI	Nicolas
DEMUR	Benoît
DOUREL	Patrice
EDIMO NGANGA	Virgil
FALGA	Anthony
FENU	Vincent
GIRONDE	Andy
GRANDET	Dimitri
GUIBBERT	Fabien
GUIDOLIN	Yohan
GUITTON	Nicolas
LACOURPAILLE	Cedric
LAFARGUE	Guillaume
LAFON	Laurent
LAVOINNE	François

CDGFPT du LOT
12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95
Courriel : contact@cdg46.fr
Site : www.cdg46.fr
Siret : 284 600 020 00028



Centre de Gestion
de la Fonction Publique
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20240411-SC24_04_09-AR
Reçu le 17/04/2024
Publié le 17/04/2024

MAHOU	Christophe
MALBREL	Michel
MALLET	Nathan
MALMEJEAN	Florent
MARIO	Nicolas
MOSCA	Valentin
PAGES	Benoit
PANERO	Serge
PATY	Fabien
PUECH	Clément
RECH	Lilian
RECIO	Stéphane
RIGAL	Hugues
RIOLS	Jerome
ROUSSEL	Ludovic
SALVAN	Sabrina
SANCHEZ	Nicolas
TERRISSE	Anthony
TESCHER	Marc
VIDAL	Cyril
VINCENT	Bastien
VINUESA-MONDRAGON	Dimitri
WIRTZ	Pascal

Total : 56 candidats

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : contact@cdg46.fr

Site : www.cdg46.fr

Siret : 284 600 020 00028